



CPME/AD/Brd/110904/101/FR/en

---

Lors de sa réunion du Conseil, Bruxelles, le 11 septembre, 2004, le CPME a adopté la position suivante : Prise de position du CPME sur la pollution environnementale (CPME 2004/101 Final FR/en)

---

### **Prise de position du CPME sur la pollution environnementale**

Dans son livre blanc de 2001, l'Union européenne se plaignait de l'inefficacité des procédures d'étude de la toxicité des produits chimiques commercialisés dans les États membres de l'Union européenne. Cela a débouché sur la mise en œuvre du programme REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques), lequel visait à obtenir directement auprès des fabricants des informations sur leurs produits, dont plus de 100.000 sont en circulation.

30.000 produits chimiques doivent être enregistrés en 11 ans, en commençant par ceux qui sont déjà commercialisés, à une cadence de plus de 1.000 tonnes par an. Les fabricants européens membres de l'organisme CEFIC se sont plaints des coûts supplémentaires occasionnés par un tel programme. Le projet doit encore être approuvé.

Les 7 et 8 novembre 2003, le CPME a élaboré à Vienne un document relatif à « l'environnement et la santé » détaillant ses résolutions en matière de pollution environnementale.

Lors d'un colloque à l'UNESCO le 7 mai 2004, de nombreux membres de la communauté des chercheurs ont lancé « L'APPEL DE PARIS », dans le cadre duquel ils affirment solennellement que bien des maladies actuelles sont provoquées par la détérioration de l'environnement, ce qui pose un danger pour les enfants et les futures générations.

Les médecins européens, principaux protagonistes en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire, demandent au CPME d'élargir la portée des déclarations des 7 et 8 novembre 2003 de manière à ce qu'en vertu de l'approche de précaution, les informations relatives aux produits industriels (le programme REACH) soient enregistrées et que les procédures d'évaluation des risques ainsi que l'adoption de mesures provisionnelles et proportionnées soient instaurées pour éviter tout problème au sein des communautés.

L'utilisation de produits chimiques exige un compromis judicieux entre les risques et les bénéfices.

L'OMS stipule que l'environnement est responsable de la mort d'un enfant sur trois dans le monde. Les médecins doivent être mieux formés et informés afin de pouvoir participer à la diffusion des informations auprès des communautés.

Les médecins européens, conscients de cette menace sérieuse et des dommages occasionnés (leur étendue n'est pas encore clairement définie en l'état actuel des connaissances scientifiques) susceptibles d'avoir une incidence grave et irréversible sur l'environnement, demandent, par une représentation du CPME, que le programme REACH soit adopté et que des recherches soient encouragées afin de mieux évaluer les risques et les causes.

Le CPME appelle les gouvernements nationaux à protéger les scientifiques travaillant sur ces questions contre toute pression inappropriée, en ce compris les attaques politiques, financières ou physiques. Les médecins relèvent en particulier des attaques physiques de la part des mouvements de libération des animaux lorsque ces derniers doivent être utilisés dans le cadre de recherches.